

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-37 du 18 Février 1992

portent nomination de Monsieur Bio
YAROU TANGA, en qualité de Conseiller
Technique à l'Élevage et à la Pêche.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la Composition du Cabinet du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N°91-246 du 31 Octobre 1991 portant nomination de Responsables au niveau du Cabinet du Président de la République et dans certains Ministères ;

SUR Proposition du Ministre du Développement Rural ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Janvier 1992 ;

§ E C R E T E :

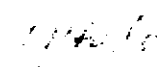
Article 1er. - Monsieur Bio YAROU TANGA est nommé Conseiller Technique à l'Élevage et à la Pêche du Ministre du Développement Rural, en remplacement de Monsieur SALE Imorou.

.../...

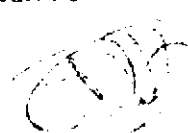
Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret N°91-246 du 31 Octobre 1991, uniquement en ce qui concerne Monsieur SALE Imorou nommé Conseiller Technique du Ministre du Développement Rural, cumulativement avec ses fonctions actuelles, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera ;

Fait à COTONOU, le 18 Février 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

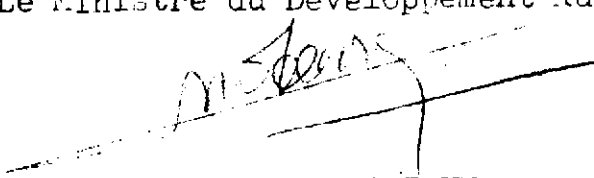

Nicéphore SOGLO

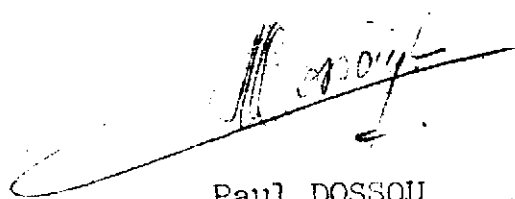
Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

Le Ministre du Développement Rural,

Le Ministre des Finances,


Mama ADAMOU N'DIAYE


Paul DOSSOU

AMPLI. TIONS : PR 6 AN 4 CS 2 RESGPR 2 MDR 2 SGG 4 AUTRES MINIS-
TERES 20 DB-CF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP ENA 3
BCP 1 IGAA 2 DCCT 1 GCONB 1 CSM 1 BN-DAN 2 JORB 1 INTERESSE 1.-